

# LA COOPÉRATION MONÉGASQUE



Gouvernement Princier  
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

# Les Objectifs de Développement Durable



La Coopération monégasque a fait du développement humain et de la lutte contre la pauvreté ses priorités d'intervention. Son action se concentre sur les 10 Objectifs de Développement Durable (ODD) centrés sur l'être humain.

**1993**

Adhésion de Monaco aux Nations Unies

**2000**

Adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement

**2003**

Création d'un bureau de la Coopération Internationale

**2005**

Avènement de S.A.S. le Prince Albert II

**2007**

Création de la Direction de la Coopération Internationale

**2015**

Adoption des 17 Objectifs de Développement Durable

# La politique d'Aide Publique au Développement (APD) de la Principauté de Monaco

L'Aide Publique au Développement (APD) du Gouvernement Princier, délivrée entièrement sous forme de subventions et d'assistance technique, représente un peu **plus de 1% des recettes de l'Etat**.

Elle illustre **l'engagement concret** de la Principauté de Monaco à l'international **en faveur de la réduction des inégalités et des droits pour tous**. Les grandes lignes de la politique d'APD du Gouvernement Princier sont les suivantes :

- **3 régions** (Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord/Méditerranée, Afrique Australe et de l'Est) et **priorité aux Pays les Moins Avancés (PMA) : 70% de l'APD** allouée aux PMA
- **4 domaines d'intervention** : santé, sécurité alimentaire et nutritionnelle, éducation et protection de l'enfance, accès au travail décent
- **4 programmes phares** : santé communautaire, alimentation scolaire, éducation des filles vulnérables, entrepreneuriat des femmes et des jeunes
- **4 thématiques transversales** pour un développement durable : égalité femmes-hommes, co-bénéfice climat, inclusion des personnes en situation de handicap, inclusion des populations réfugiées/déplacées



- Une **APD en constante augmentation** (74 millions sur la période 2022-2024)
- Objectif de **3 millions de bénéficiaires directs** sur la période 2022-2024
- Objectif de **40 % de l'APD** allouée directement aux **acteurs du Sud**
- **Aide allouée en majorité à la Société Civile**
- **Augmentation de l'aide humanitaire d'urgence**
- **Renforcement de l'expertise monégasque** engagée dans la solidarité internationale



**CŒUR DE CIBLE :**

**LES PERSONNES ET GROUPES  
LES PLUS VULNÉRABLES**

**(enfants, femmes, personnes  
en situation de handicap,  
réfugiés/déplacés, etc.)**

**2018**

Plan stratégique  
de la Coopération  
monégasque  
2018-2020

**2020**

Pandémie  
de Covid-19

**2022**

Plan stratégique  
de la Coopération  
monégasque  
2022-2024



SÉNÉGAL



TUNISIE



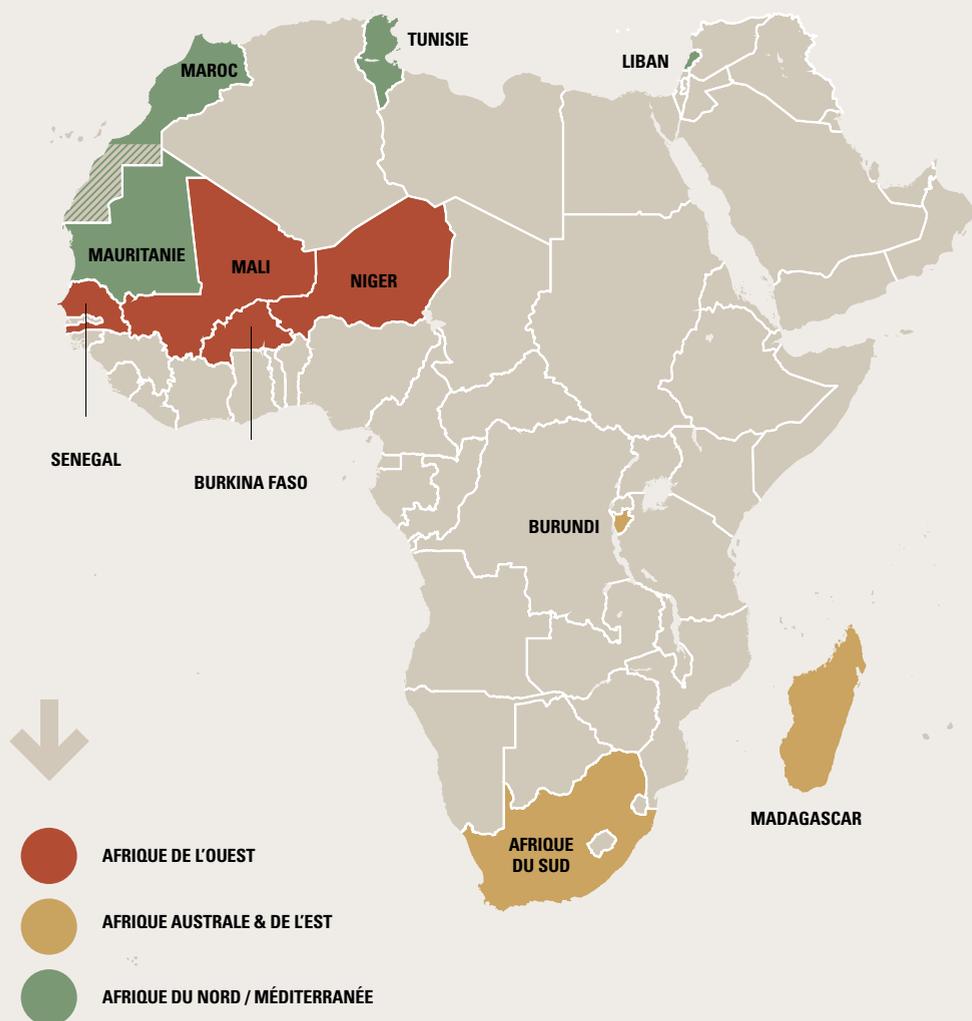
MADAGASCAR



MALI

**L'APD monégasque permet de soutenir  
chaque année plus de 150 projets.**

**70% des financements sont alloués  
aux Pays les Moins Avancés.**



# Les Domaines d'intervention

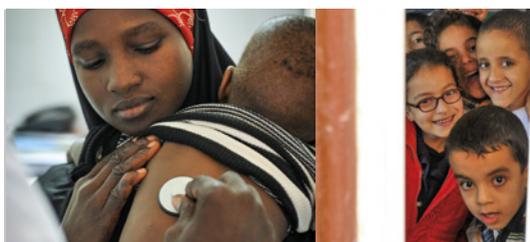
La Coopération monégasque se concentre sur **4 domaines d'intervention principaux**, en lien avec les politiques nationales des pays concernés :

## SANTÉ (ODD3) :

La santé, droit universel, reste profondément inégalitaire en raison de déterminants à la fois individuels et collectifs. La pandémie de Covid-19 ayant souligné le manque de résilience et de préparation des systèmes de santé de ses pays partenaires, la Coopération monégasque continue de s'engager pour améliorer la santé et le bien-être des populations vulnérables, avec une priorité mise sur la réduction de la mortalité des femmes et des enfants, et le renforcement des capacités des acteurs de santé.

## SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (ODD2) :

Domaine intégré aux priorités en 2018, l'ODD 2 « *Faim Zéro* » est loin d'être atteint. La situation alimentaire, encore aggravée par la pandémie de Covid-19, est en effet particulièrement préoccupante dans les pays de coopération : 4.8 millions de personnes sont en insécurité alimentaire au Sahel, 1.7 million au Burundi, 1.22 million à Madagascar. Les efforts seront concentrés pour lutter contre la malnutrition notamment des femmes et des enfants, mais également pour renforcer l'agriculture familiale et les filières durables.



## ÉDUCATION & PROTECTION DE L'ENFANCE (ODD4 & 5) :

L'éducation constitue un puissant levier pour briser le cercle intergénérationnel de la pauvreté et un fondement essentiel du développement personnel, social et économique de chaque individu. La situation des enfants, déjà précaire, s'est fortement dégradée avec les effets de la Covid-19. Conformément à son engagement en faveur de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, Monaco renforce son action en faveur des enfants les plus isolés et vulnérables, avec un accueil, des soins, une prise en charge et une insertion multidimensionnelles.

## ACCÈS AU TRAVAIL DÉCENT (ODD1 & 8) :

La crise de Covid-19 a fortement fragilisé le marché mondial de l'emploi : en 2020, 630 millions de travailleurs étaient pauvres, soit 1 personne sur 5 dans la population active mondiale. Dans ses pays de coopération, où les principaux défis portent sur l'accès à l'emploi des jeunes et des femmes, Monaco entend ainsi soutenir l'autonomisation économique pour tous, en particulier des femmes, des jeunes et des populations marginalisées, en favorisant l'accès à un travail décent et durable, notamment par l'accès à une formation professionnelle de qualité.



Programme phare :  
**SANTÉ COMMUNAUTAIRE**

## SANTÉ

Lutte contre la mortalité des femmes,  
des enfants et des adolescent.e.s

Lutte contre les maladies transmissibles  
et non transmissibles

Renforcement de capacités  
des acteurs de santé

Programme phare :  
**ALIMENTATION SCOLAIRE**

## SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Lutte contre la malnutrition,  
notamment des femmes et des enfants

Renforcement de l'agriculture  
familiale et des filières durables

### ACTION HUMANITAIRE

Prévention - protection civile  
Aide d'urgence  
Réhabilitation

### ACTION DE SENSIBILISATION

Sensibilisation et éducation  
au développement

## ÉDUCATION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Éducation inclusive et de qualité  
pour les enfants les plus vulnérables

Protection et bien-être des enfants  
et des jeunes les plus défavorisés

## ACCÈS AU TRAVAIL DÉCENT

Employabilité  
et formation professionnelle

Entrepreneuriat et développement  
économique local

Programme phare :  
**ÉDUCATION DES FILLES VULNÉRABLES**

Programme phare :  
**ENTREPRENEURIAT  
DES FEMMES ET DES JEUNES**

# Les Programmes phares

Afin de renforcer l'impact de son APD, la Coopération monégasque privilégie des programmes phares, qui constituent des niches d'intervention privilégiées.

Sur la période 2022-2024, **4 programmes phares** à fort impact sur les populations sont mis en place.

## SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Dans la majorité des pays partenaires de la Coopération de Monaco, l'accès à la santé de base reste une problématique importante.

Située au plus proche des populations, aussi bien au niveau rural que pour les populations défavorisées en milieu urbain, la santé communautaire (définie par l'OMS et l'UNICEF lors de la Conférence sur les soins de santé primaires d'Alma Ata en 1978) permet de favoriser l'accès aux soins de santé primaires et de cibler à la fois la prévention, le dépistage, la prise en charge et le suivi des populations.



## ALIMENTATION SCOLAIRE

L'état nutritionnel des enfants est indispensable à leur bon développement, et l'alimentation scolaire est l'une des solutions qui répond aux besoins nutritionnels des enfants, en particulier les plus vulnérables. Les programmes de cantines scolaires permettent d'améliorer l'accès à l'éducation, à l'apprentissage, à la santé et à la nutrition et d'avoir ainsi un capital humain plus productif à l'âge adulte.

Ils contribuent également à la solidité des systèmes alimentaires locaux : soutien aux petits producteurs, coopératives et groupement de femmes, achats locaux, diversification des aliments.

## ÉDUCATION DES FILLES VULNÉRABLES

L'éducation est un droit fondamental et un catalyseur de changements durables. L'école reste le meilleur levier de protection contre les violations des droits.

Pour les filles, l'éducation réduit de façon significative les mariages et les grossesses précoces et protège contre l'exploitation infantile.

Pour les 130 millions de filles en dehors des salles de classe du monde, la Coopération monégasque réaffirme sa lutte en faveur du droit des filles à l'éducation et à une vie meilleure et protégée.



4 ÉDUCATION  
DE QUALITÉ



8 TRAVAIL DÉCENT  
ET CROISSANCE  
ÉCONOMIQUE



## ENTREPRENEURIAT DES FEMMES ET DES JEUNES

L'entrepreneuriat est une réponse efficace aux déficits du marché de l'emploi en Afrique et le rôle des femmes et des jeunes générations dans le développement des pays est essentiel.

La Coopération monégasque souhaite ainsi encourager le potentiel de croissance de ces deux catégories d'entrepreneurs en soutenant les dynamiques et dispositifs entrepreneuriaux (études, formation, accompagnement, etc.) pour faire émerger l'entrepreneuriat d'opportunités et stimuler l'innovation sociale ainsi que le développement du secteur privé africain.

# Les approches transversales

## Égalité femmes-hommes

En droite ligne avec l'engagement de Monaco en faveur du droit des femmes (adhésion à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing), la Coopération monégasque entend renforcer ses efforts en faveur de l'ODD 5 par :

- le soutien à des projets ciblant particulièrement les femmes, dans le but de contribuer à leur autonomisation
- l'intégration de la dimension « égalité femmes-hommes » de façon transversale dans toutes les interventions



## Co-bénéfice climat

L'Afrique, qui ne produit que 4% des émissions de gaz à effet de serre, est pourtant le premier continent à subir les effets du changement climatique. Ce grand défi à venir sera sous-jacent à toutes les actions de la Coopération monégasque en vue de préserver les personnes les plus vulnérables qui en sont les premières victimes. Ainsi, la Coopération de Monaco veille à ce qu'une large part des projets soutenus présente un co-bénéfice climat, et d'une manière générale, à ce que la totalité des projets financés soit compatible avec les enjeux environnementaux.



## Inclusion des personnes en situation de handicap

La Principauté de Monaco est partie à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

En plus des projets inclusifs, du plaidoyer et de la sensibilisation pour un changement de perception du handicap, une attention particulière est portée à l'amélioration des conditions matérielles, à l'accessibilité aux services de base ainsi qu'à l'insertion socio-économique des personnes en situation de handicap (PSH).

## Inclusion des personnes réfugiées / déplacées

Le nombre de personnes déracinées ne cessant d'augmenter (82 millions de personnes en 2021), la Coopération de Monaco continue d'investir pour garantir l'accès des personnes réfugiées et déplacées à leurs droits fondamentaux, avec une attention particulière portée aux femmes et aux filles réfugiées et déplacées, autour des thématiques suivantes : la protection, la santé (incluant la santé mentale), la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'éducation des enfants (incluant le préscolaire), l'employabilité des jeunes et l'accès à un travail décent. Cette mobilisation de la Coopération monégasque s'inscrit dans l'esprit du *Pacte mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières* et du *Pacte mondial sur les réfugiés* auxquels la Principauté est partie depuis 2018.

# L'Aide humanitaire d'urgence

Guidée par les principes fondamentaux du Droit International Humanitaire que sont l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance, **la Principauté accorde une place importante aux enjeux humanitaires et participe aux efforts de solidarité internationale** en répondant aux appels d'urgence lancés par les partenaires multilatéraux et bilatéraux, lors de crises humanitaires causées par des catastrophes naturelles, des conflits ou les conséquences du changement climatique ou encore de la pandémie, avec une priorité pour les crises sous-financées, oubliées ou moins médiatisées.

Ces aides passent par le canal multilatéral, les acteurs étatiques, les acteurs humanitaires internationaux et nationaux de la société civile ainsi que les Organismes de Solidarité Internationale (OSI) monégasques.



# Les Partenaires

La Coopération monégasque attache une grande importance à la mise en place de partenariats pour privilégier l'échange d'expériences et la recherche de synergies entre les divers acteurs du développement, en accord avec l'Objectif de Développement Durable 17 « Partenariat pour la réalisation des objectifs ».

Ainsi, les projets sont menés en partenariat avec des entités aussi bien publiques que privées :

- **Organisations de la Société Civile locale** (ONG, fondations, associations, coopératives, etc.)
- **ONG internationales**
- **Organisations multilatérales** : agences des Nations Unies, fonds verticaux, etc.
- **Autorités nationales et ministères publics des pays d'intervention** (Santé, Education, Population, etc.)
- **Sociétés et entreprises privées**

**La localisation de l'aide internationale** au plus près des **acteurs locaux** constitue la première priorité de la Coopération monégasque.

Cette démarche présente en effet de multiples bénéfices : meilleure identification des besoins, légitimité et confiance des populations, solutions locales, action de proximité, non-ingérence d'acteurs internationaux. La crise COVID-19, en limitant la mobilité internationale, a encore renforcé la participation des acteurs locaux dans la mise en place de programmes d'aide humanitaire et de développement.

En lien avec le Sommet Humanitaire Mondial d'Istanbul en 2016 qui préconisait d'allouer au moins 20% de l'Aide Publique au Développement des États aux organisations du Sud, la Coopération monégasque s'est fixée comme objectif pour 2022-2024 d'en allouer 40% directement aux acteurs du Sud, avec une priorité accordée aux Organisations de la Société Civile (OSC), contre 32% sur la période 2018-2020.

17 PARTENARIATS  
POUR  
LA RÉALISATION  
DES OBJECTIFS



La Direction de la Coopération Internationale s'appuie sur les **compétences disponibles en Principauté** dans les domaines de :

- la protection civile en partenariat avec le Corps des **Sapeurs-Pompiers de Monaco**
- la santé en partenariat avec le **Centre Hospitalier Princesse Grace** et les structures de santé de la Principauté

# Le Partenariat hospitalier

Ce partenariat vise à **renforcer les compétences** et développer la formation de médecins et personnels soignants des pays partenaires de la Coopération monégasque : envoi d'équipes médicales de Monaco sur place ou accueil et formation en Principauté de personnel médical, dans **des spécialités définies** – cardiologie, orthopédie, gynécologie – au rythme d'une vingtaine d'échanges par an. Un des nouveaux axes développés est la coopération Sud/Sud, avec des échanges entre structures du Sud précédemment accompagnées, ou avec l'octroi de bourses pour permettre à des médecins d'Afrique de l'Ouest de suivre le Diplôme Universitaire soutenu par Monaco dans cette même région.



# Monaco Collectif Humanitaire

La Direction de la Coopération Internationale pilote la chaîne de solidarité **Monaco Collectif Humanitaire (MCH)** composée de 16 Organismes de Solidarité Internationale (OSI) monégasques en partenariat avec 3 associations françaises (Chaîne de l'Espoir, Aviation sans Frontières, Rencontres Africaines) et 3 centres de soins (Centre Cardio Thoracique de Monaco, Centre Hospitalier Princesse Grace, Hôpital Lénval). Le MCH permet de prendre en charge à Monaco des enfants souffrant de pathologies cardiaques, et parfois orthopédiques, ne pouvant être prises en charge dans leur pays d'origine, mais également de proposer cette prise en charge dans certains pays possédant le plateau technique et les compétences locales adéquats tels que le **Mali**, **Madagascar** et récemment le **Sénégal**. Le MCH entend renforcer ces collaborations en soutenant d'autres dispositifs locaux dans les prochaines années. Le footballeur et Champion du Monde, Olivier Giroud, est l'Ambassadeur du Collectif.

[www.mch.mc](http://www.mch.mc)



**MCH :**  
**Plus de 460 enfants**  
**opérés à Monaco,**  
**à Madagascar**  
**et au Mali**  
**depuis 2008**

# Les Organismes de Solidarité Internationale de Monaco (OSI)

Le partenariat avec les Organismes de Solidarité Internationale de Monaco s'articule autour du **co-financement** de projets, du **renforcement de compétences** et de la **création d'une plate-forme** regroupant toutes les structures monégasques.

[www.osimonaco.org](http://www.osimonaco.org)



ORGANISME DE  
**SOLIDARITÉ  
INTERNATIONALE**  
PRINCIPAUTÉ DE MONACO  
[OSIMONACO.ORG](http://OSIMONACO.ORG)



# La Sensibilisation au développement



La Direction de la Coopération Internationale se mobilise pour **sensibiliser différents publics aux enjeux du développement** (enfants, étudiants, résidents de la Principauté, etc.) au travers de moyens et supports variés :

- Partenariats avec des établissements de l'enseignement supérieur (Campus Moyen Orient-Méditerranée de Sciences Po Paris à Menton)
- Festival de courts métrages *Cinema for Change* sur les Objectifs de Développement Durable
- Sensibilisation au sein des écoles de Monaco (ex : Programme *Inter'Act* avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés)
- Expositions en lien avec événements et célébrations (ex : 70 ans de la Convention de Genève sur le statut des réfugiés)
- Appui renforcé auprès des partenaires

# Le Programme de Volontariat International

**Le programme de Volontaires Internationaux de Monaco (VIM) a été créé en 2007 pour :**

- proposer à de jeunes adultes de partir vivre une expérience professionnelle de solidarité internationale
- contribuer au renforcement des actions menées sur le terrain en coopération avec des partenaires locaux

**Chaque année, une dizaine de VIM**

sont en poste auprès de projets soutenus par la coopération monégasque (missions de 1 à 3 ans).

“ **Je voulais travailler à l'étranger, avec une mission qui a un sens. J'ai vécu une expérience incroyable, durant laquelle j'ai beaucoup appris sur moi-même et sur les autres, sur la capacité d'adaptation, la persévérance et le sens de la coopération. Je suis vraiment heureuse d'avoir eu cette opportunité, d'avoir eu la confiance et le soutien de la Coopération Internationale et du Programme Alimentaire Mondial en Mauritanie durant ces deux années.** ”

*Melissa Goncalves Marques,  
chargée de communication au  
Programme Alimentaire Mondial Mauritanie*



**Plus de  
60 VIM déployés  
sur le terrain  
depuis 2007**

## L'Équipe

Au sein du **Département des Relations Extérieures et de la Coopération**

du Gouvernement Princier, l'équipe de la Direction de la Coopération Internationale se compose de :

- **17 personnes au siège**, dont 11 dans l'équipe projet
- **12 personnes dans les coordinations locales des pays d'intervention** (Burkina Faso, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tunisie)

La Coopération monégasque bénéficie par ailleurs de la présence active de **11 Consuls** représentant la Principauté dans les pays partenaires.



© Photos : DCI/REALIS/Dairrasse/Bernard - PALAIS PRINCIER/Gaëtan Luci - DR - PAM Burundi - PAM Mauritanie

*“ Nous avons pris l’engagement il y a maintenant dix ans  
de « ne laisser personne de côté ».*

*La promesse que nous avons collectivement formulée de construire  
un monde meilleur et durable est notre responsabilité commune. ”*

Discours de S.A.S. le Prince Albert II,  
Assemblée Générale des Nations Unies du 24 septembre 2021